

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil municipal tenue le 19 septembre 2007

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

Sont présents:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)

Aimé Sabourin, conseiller, District des Prés (District 2)

Suzanne Pilon, conseillère, District de la Rive (District 3)

Vincent Veilleux, conseiller, District du Parc (District 4)

Est aussi présent:

Jacques Leblond, Directeur général

Absences motivées:

Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)

René Morin, conseiller, District des Lacs (District 6)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 17h05

**2007-MC-R392 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR
CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaire à la confection d'un traitement de surface double sur la rue de Bouchette;

CONSIDÉRANT QU'à 11 h le mercredi 19 septembre 2007, heure et date de la clôture de l'appel d'offres, nous avons reçus deux (2) propositions émanant d'une part de la firme FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC à 40 442,86\$ et d'autre part de DJL Technologies, division de Construction DJL inc de 68 107,91 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions a permis de convenir que les deux (2) propositions étaient conformes à l'esprit du devis mais que celle de FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC à 40 442,86\$ s'avère nettement plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU

Le 19 septembre 2007

QUE le conseil accorde à FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC., le contrat pour la réalisation de travaux de mise en place d'un traitement de surface double sur une distance approximative de 650 mètres linéaires sur la rue de Bouchette pour un montant approximatif de 40 442,86 \$ taxes incluses tel qu'il appert de sa soumission;

QUE le financement des travaux soient assumés par le Programme de subvention de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

Adoptée à l'unanimité

2007-MC-R393 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session spéciale du conseil municipal du 19 septembre 2007 soit close à 17h10.

Adopté à l'unanimité

Stephen C. Harris
Maire

Jacques Leblond
Directeur général